

MAIRIE DE CABARIOT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION EXCEPTIONNELLE DU 05 JUILLET 2017

DEMANDE DEROGATION – SEMAINE SCOLAIRE DE 4 JOURS

Le Ministère de l'Education Nationale a publié un Décret (n°2017-1108 du 27 juin 2017) ayant pour objet l'élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Actuellement à l'école primaire de Cabariot, les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi matin, conformément à l'art. D 521-10 du Code de l'Education.

Le Décret référencé ci-dessus permet sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, au Directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, d'autoriser ou non des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire.

Le Conseil d'école qui s'est réuni le 4 juillet 2017, après avoir fait le bilan de la réforme mise en place en 2014 considère que

* la coupure du mercredi permettrait aux élèves de bénéficier d'une pause cognitive en milieu de semaine ce qui entraînerait une meilleure assiduité en fin de semaine.

* Les temps d'apprentissage seraient mieux répartis sur la semaine.

* Les élèves de petite section pourraient bénéficier de plus d'activités pédagogiques au réveil de la sieste.

* Pour les plus grands, la plage horaire après la récréation serait plus longue et donc permettrait de programmer des séances plus approfondies et de travailler en respectant au mieux le rythme propre à chaque enfant.

A la question « Qui est favorable à la réorganisation de la semaine scolaire avec 24 heures d'enseignement réparties sur 8 demi-journées (9h-12h ; 13h30-16h30) » ?

8 membres ont voté POUR et 4 CONTRE la réorganisation de la semaine scolaire avec 24 heures d'enseignement réparties sur 8 demi-journées (9h-12h ; 13h30-16h30) :

- une matinée de trois heures

- une pause méridienne de 1h30

- un après-midi de 3h (au lieu de 2h15) permettant de réels apprentissages pour les maternelles mais aussi pour les plus grands

- une fin de classe à 16h30 pour permettre à un maximum d'enfants de bénéficier de l'aide aux devoirs ou des APC.

Après en avoir délibéré, M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le maintien ou non de la réforme des rythmes scolaires, mise en place en 2014 et propose un vote à main levée.

A la question Qui est favorable à la réorganisation de la semaine scolaire avec 24 heures d'enseignement réparties sur 8 demi-journées (9h-12h ; 13h30-16h30) lundi – mardi – jeudi et vendredi ?

11 voix POUR

1 voix CONTRE

M. le Maire est chargé d'adresser une demande de dérogation à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale pour le retour à la semaine des quatre jours.

Vu par Nous, Maire de la commune de CABARIOT pour être affiché le 06 juillet 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884.

A Cabariot, le 06 juillet 2017

Le Maire,